

MACSF FINANCEMENT

Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance
au capital de 8 800 000 euros

Siège social : **Cours du Triangle - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX**
343 973 822 R.C.S. NANTERRE

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 19 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	4 452	3 535
Opérations avec la clientèle	32 869	35 635
Parts dans les entreprises liées	28	35
Crédit-bail et location avec option d'achat	39 892	35 520
Location simple	7 316	2 381
Autres actifs	1 068	3 965
Comptes de régularisation	119	168
TOTAL ACTIF	85 744	81 238

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	1 011	1 202
Dettes représentées par un titre	63 557	59 037
Autres passifs	2 227	2 254
Comptes de régularisation	217	200
Provisions	103	102
Capitaux propres	18 629	18 442
TOTAL PASSIF	85 744	81 238

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement :		
- Engagements reçus d'établissements de crédit	16 500	21 000
- Lignes de refinancement confirmées	25 000	25 000
- Engagements en faveur de la clientèle	3 259	2 649
- Engag. s/instr. fin. à terme : op. s/instr. de taux d'int....	101 000	88 000

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	1 356	1 470
Intérêts et charges assimilés	- 415	- 415
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	13 249	12 379
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 12 302	- 11 230
Produits sur opérations de location simple	785	149
Charges sur opérations de location simple	- 702	- 140
Commission (produits)	835	905
Commission (charges)	- 283	- 298
PRODUIT NET BANCAIRE	2 523	2 821
Charges générales d'exploitation	- 2 308	- 2 303
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	216	518
Coût du risque	41	67
Provision pour risques	- 1	28
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT.	255	612
Résultat exceptionnel	6	9
Impôt sur les bénéfices	- 74	- 181
RESULTAT NET	187	440

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Les notes et tableaux constituant l'annexe font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations qui présentent un caractère significatif ont été retenues. L'annexe comporte quatre parties :

1) Principes, règles et méthodes comptables ; 2) Informations sur les postes ;

3) Informations sur les résultats financiers ; 4) Informations sur l'actionariat.

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES. Principaux événements de l'exercice 2020. L'épidémie du coronavirus « Covid-19 » se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. MACSF FINANCEMENT surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, sur ses actifs mais aussi ses risques gérés notamment vis-à-vis de ses clients professionnels de santé qui sont en première ligne. Des reports d'échéances ont été accordés à notre clientèle sur la période d'avril à août 2020 : ce dispositif mené et formalisé de manière contractuelle a permis de différer jusqu'à l'échéance finale du contrat 1 802 reports pour un montant total de 782 Keuros. **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2020.** Néant. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 respectent le format et le contenu des états de synthèse conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le bilan et le compte de résultat concernant l'année 2020 ont été établis en retenant notamment les principes comptables suivants : indépendance des exercices ; prudence ; conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les tableaux faisant partie intégrante de l'annexe au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014. **Changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice 2020.** La méthode de provisionnement des créances douteuses a été révisée au 30/09/2020 : les taux de provisionnement initialement appliqués à 80 % pour les véhicules et 100 % pour le matériel ont été déclinés vers 3 autres taux 100 %, 80 % et 40 % pour l'ensemble des contrats quel que soit le type de matériel faisant l'objet du financement. L'application de cette nouvelle règle intègre l'analyse du dossier, la probabilité de récupération du bien financé, et l'évolution de la créance. Les dotations des créances douteuses sont donc comptabilisées au 31/12/2020 selon cette nouvelle règle de dépréciation, l'impact sur le résultat représente une charge supplémentaire de 55 Keuros. La comptabilisation des commissions et des coûts marginaux de transaction a fait l'objet d'une simplification : seules, les commissions réglées aux apporteurs d'affaires dont le montant est supérieur à 500 euros HT entrent dans le champ d'application de la règle et sont étalées sur la durée de vie effective du contrat. Ce changement de méthode a eu pour effet la comptabilisation d'une charge supplémentaire de 70 Keuros dans le compte de résultat. **Présentation des comptes. Bilan.** Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou dus. Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les

postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations. **Compte de résultat.** Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit net bancaire, le Résultat brut d'exploitation, le Résultat d'exploitation, le Résultat courant avant impôts et le Résultat net. Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les tableaux annexes 2-12 à 2-16. **Informations relatives au risque de crédit. Politique d'octroi de financement.** MACSF FINANCEMENT gère son risque de crédit en procédant à sa division, exprimée par la limitation des encours par bénéficiaire à 750 Keuros HT (plafond d'encours par bénéficiaire et pour l'imagerie médicale uniquement). Cette limitation a été modifiée lors du Conseil de surveillance du 22/03/2019. Ce seuil correspond à 4,03 % des fonds propres réglementaires au 31/12/2020 (vs 4,17 % au 31/12/2019). Cet écart s'explique par l'augmentation de l'encours de financement (+ 8,3 %). Par ailleurs, l'établissement ne porte pas de « grands risques », au sens du corpus « Bâle 3 » (Directive 2013/36/UE et du règlement UE n° 575/2013). Compte tenu de l'appartenance de MACSF FINANCEMENT à un Groupe de mutuelles professionnelles, il n'a pas été fixé de limite de risque en termes de concentration sectorielle ou géographique. Du fait du volume d'affaires de MACSF FINANCEMENT, il n'a pas été fixé de limite de crédit intra journalier. Aucune nouvelle limite n'a été introduite en 2020. Il ne peut être dérogé aux limites de risque sans l'accord du Conseil de surveillance, statuant sur demande motivée du Comité des risques de crédit. En 2020, aucune dérogation n'a été demandée, les indicateurs de risques s'étant avérés de bonne tenue sur l'exercice. **Sélection des opérations.** En 2020, le dispositif de sélection des opérations n'a pas été modifié. Pour mémoire : le seuil d'acceptation, pour tous les profils de compétence, est de 25 Keuros pour les collaborateurs des canaux de distribution MACSF et de 300 Keuros pour le Comité de crédit (hors imagerie médicale) et de 750 Keuros pour les dossiers d'imagerie médicale ; sous conditions, les demandes de financement peuvent faire l'objet d'acceptations automatiques ; la détermination du profil de compétence est couplée au dispositif de génération des alertes incluant les dimensions de lutte contre la fraude et les risques BC-FT ; le dispositif de sélection des opérations génère automatiquement les demandes de pièces justificatives bloquantes et des appels automatiques de contrôles, en fonction du profil du financement demandé. Les demandes de financement, quel que soit le canal de distribution activé par le client, peuvent être traitées par les collaborateurs à vocation commerciale du Groupe MACSF, dûment habilités, avec le soutien technique de MACSF FINANCEMENT ou par ses propres services. Elles donnent lieu à l'édition d'une proposition de contrat, d'une fiche de renseignements confidentiels et de la liste des justificatifs à fournir. Cette proposition est émise sous réserve du retour effectif et conforme aux déclarations initialement réalisées par le client de l'ensemble des documents justificatifs demandés. Le contrat ne peut être réalisé sans que cette étape de recueil et de vérification ne soit réalisée avec succès. Les opérations de financement susceptibles d'être réalisées avec les clients et prospects du Groupe sont évaluées au moyen d'une analyse (Scoring) en deux volets (à l'exception des « enveloppes » de financement), l'une relative à la connaissance du client, la qualité de son profil et les relations antérieures avec lui (« Scoring sociétaire »), l'autre relative à sa situation financière et à ses capacités de remboursement (« Scoring financier »), compte tenu des caractéristiques du financement sollicité. L'outil d'analyse/scoring est couplé à un système d'habilitations à l'acceptation, d'alertes et de remontée automatique conditionnelle des dossiers des canaux de distribution du Groupe vers les services internes de MACSF FINANCEMENT et, le cas échéant, le Comité des risques de crédit, aux fins d'étude et d'acceptation éventuelle du dossier par eux. La génération des alertes demeure le point privilégié d'articulation entre les caractéristiques d'une demande de financement et la grille d'habilitation de MACSF FINANCEMENT. Les dossiers dépourvus d'alerte peuvent faire l'objet d'une acceptation automatique. Tous les dossiers correspondant à une demande de financement supérieur à 50 000 euros (ou pouvant avoir comme conséquence l'élevation à ce seuil du total des encours du client auprès de MACSF FINANCEMENT) et toutes les demandes pour lesquelles le client a connu par le passé une phase de gestion contentieuse sont automatiquement remontées au Comité des risques de crédit. Lorsqu'ils le jugent nécessaire au regard de l'évaluation du dossier, les services de MACSF FINANCEMENT ou le Comité des risques de crédit peuvent lier l'acceptation du dossier à la mise en place de garanties complémentaires (caution, prise de gage sur le bien, nantissement d'un contrat d'épargne). L'ensemble des éléments d'évaluation du dossier, comme la prise de garanties complémentaires, doit être justifié sur pièces afin que le dossier puisse être accepté et qu'il soit procédé au décaissement des fonds. Les conditions de sélection des opérations ont été visées et reconduites en l'état, après examen, lors des Revues des Contrôles et des Risques de l'exercice. Les modalités de sélection des opérations sont documentées dans le processus de traitement des dossiers de financement FI N-PR-OP-01 et la note méthodologique de « Scoring », décrivant ses règles et paramètres de fonctionnement dans le système d'information. La grille d'habilitations concernant l'ensemble des collaborateurs MACSF FINANCEMENT et Groupe concerné par la commercialisation et la gestion des produits de financement est tenue à jour. La procédure relative à la mise à jour et à la validation de la grille d'habilitation quant à elle est demeurée inchangée. **Encours productif.** Notre encours productif s'élève à 78 898 Keuros au 31/12/2020, en progression de 8,3 % par rapport au 31/12/2019 (72 872 Keuros). **Type d'encours.** Tous les contrats non classés dans la catégorie « créances douteuses » sont réputés sains. Les encours « impayés » correspondent à la somme des mensualités/loyers appelés et non honorés, en attente de régularisation. Ces contrats impayés relèvent d'une situation exceptionnelle et partielle au vu du contrat, ne mettant pas en cause leur classement en « créances saines », aussi longtemps que leur évolution ne rassemble pas les critères de migration de la catégorie « créances rattachées » à la catégorie « créances douteuses ». Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 (articles 2211-1 à 2251-13), relatif au traitement comptable du risque de crédit, les créances sont considérées douteuses lorsque sont constatés 3 impayés consécutifs ou une situation d'impayé depuis au moins 3 mois, sauf à ce qu'il soit démontré que la situation n'est pas imputable à la situation du bénéficiaire du contrat. Comptablement, ces créances sont déclassées du poste « créances impayées » au poste « créances douteuses caractérisées » à la fin de chaque trimestre. Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité des engagements de cette contrepartie. **Segmentation des encours.** La nature des activités conduit à segmenter les encours par durée résiduelle et par grand type de contrat. MACSF FINANCEMENT n'a pas recours à un système de notation interne des créances dans sa politique de contrôle et de maîtrise des risques. En conséquence, et conformément à l'arrêté du 20/02/2007 relatif aux exigences de fonds propres des établissements de crédit, l'approche retenue en matière de risques de défaut consiste en l'application de la pondération de 75 % à la catégorie d'exposition « clientèle de détail », soit la totalité du portefeuille de financements portés par l'établissement. **Règles relatives aux « créances douteuses ».** L'enregistrement en créance douteuse est réalisé lorsque la situation d'un encours/contrat

correspond à la définition vue au paragraphe « Type d'encours ». Il comprend les créances impayées, majorées de l'encours financier du contrat et des pénalités contractuelles équivalant à 10 % de ce dernier. **Règles relatives à la dépréciation.** A compter du classement en « créances douteuses », l'ensemble des créances est considéré irrécouvrable. En conséquence, la dépréciation pour créances douteuses est évaluée selon des nouveaux critères tenant compte du type de bien financé et le risque de perte lié à la créance. **Passage en perte.** Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés à perte. Les dossiers pour lesquels une procédure judiciaire a été engagée depuis plus de 8 ans, sans permettre le recouvrement des sommes dues, sont automatiquement passés à perte. **Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit et assimilés.** Du fait du statut de « société de financement », les créances sur les établissements de crédit et assimilés ainsi que les créances sur la clientèle de MACSF FINANCEMENT ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale ou au Système Européen de Banque Centrale. **Opérations de crédit-bail et assimilées.** La Loi de Finances rectificative de 1999, dans son article 29, a prévu que les sociétés relevant de la Loi du 02/07/1966 pouvaient opter - pour les seules opérations de crédit-bail - pour l'amortissement financier : c'est-à-dire répartir uniformément l'amortissement des biens loués sur la durée du contrat de crédit-bail. MACSF FINANCEMENT a opté - pour les contrats financés à compter du 01/01/2000 - pour l'amortissement financier qui se substitue à l'amortissement comptable qui aurait été comptabilisé. Pour les opérations de crédit-bail financées à partir de 2000, la durée de l'amortissement financier est identique à la durée de location, l'amortissement financier est cohérent avec les loyers comptabilisés, la réserve financière est nulle ; ces opérations lors du rachat ne génèrent ni plus-values comptables, ni moins-values comptables (hormis le cas des cessions d'immobilisations Temporairement Non Louées). Les immobilisations données en crédit-bail sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, l'amortissement comptable est calculé élément par élément. **Créances clients.** La Société a pris en compte les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatifs à l'actualisation des flux prévisionnels des encours douteux compromis ; celle-ci représente un impact positif de 6,6 Keuros sur le résultat de son exercice. Les indemnités de résiliation contractuelles, ainsi que les dépréciations destinées à les couvrir sont inscrites dans le produit net bancaire. **Intérêts et assimilés - commissions.** Les intérêts et commissions sont enregistrés en produit net bancaire au prorata temporis. Les articles 2111-1 à 2171-1 du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 précisent les règles d'assujettissement et de comptabilisation des commissions et des coûts marginaux de transaction, à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Les opérations assujetties au règlement sont les commissions perçues au titre du contrat d'assurance décès, invalidité, incapacité souscrit lors de l'octroi d'un contrat de crédit, ou crédit-bail, auprès de la société MACSF ASSURANCES. Ces commissions sont étalées sur la durée de vie effective du contrat, perçues, et comptabilisées mensuellement. Les commissions versées aux apporteurs d'affaires dont le montant est supérieur à 500 euros entrent dans ce champ d'application. Ces dernières sont étalées sur la durée de vie effective du contrat et sont comptabilisées trimestriellement. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Les honoraires de nos Commissaires aux comptes le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES s'élèvent à 23 Keuros HT, selon les dispositions relatives à leur mission pour l'exercice clos le 31/12/2020 précisées dans leur lettre de mission du 19/10/2020. **Opérations sur instruments financiers.** Les opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02, 89-01 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et financière, du règlement n° 2002-01 du Comité de la réglementation comptable et du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014. A ce jour, les instruments financiers dérivés présents en hors-bilan sur la base du montant notionnel consistent exclusivement en swaps destinés à la couverture de risque de taux d'intérêt global de l'établissement, dans une optique de sécurisation de ses marges. Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le produit net bancaire. Le rapprochement des portefeuilles et la valorisation de ces instruments sont réalisés et communiqués mensuellement ou trimestriellement, selon les partenaires financiers. La consolidation définitive est opérée trimestriellement par la comptabilité MACSF FINANCEMENT. **1. Swaps.** L'utilisation de swaps est destinée à « transformer » la part du refinancement bancaire à taux variable en ressources à taux fixe, au fur et à mesure de la consolidation des emplois. **2. Floors.** L'utilisation de floors permet de se prémunir des variations des taux d'intérêts de référence des lignes de refinancement bancaire de MACSF FINANCEMENT. Selon l'évolution des marchés, des gains exceptionnels peuvent être dégagés, sans préjudice sécuritaire. **Situation fiscale.** La société MACSF FINANCEMENT est membre du groupe d'intégration fiscale, dont la tête de groupe est MACSF SGAM. Du fait de cette intégration fiscale, une dette de 73 924 euros est constatée envers la MACSF SGAM. Cette opération a été comptabilisée en compte courant au passif du bilan par contrepartie au débit du compte de résultat du poste « Impôts sur les sociétés ». La Société est incluse dans les comptes combinés de MACSF SGAM. **Renseignements divers.** Les effectifs rémunérés sont comptabilisés dans le poste « Services Extérieurs fournis par les sociétés du groupe » au compte de résultat et représentent 15,22 Equivalents Temps Plein. Depuis mai 2020, une rémunération est allouée au Président du Conseil de surveillance, elle figure dans le poste « Charges de personnel » au compte de résultat.

2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT. Ces informations sont communiquées en Keuros. Voir annexes ci-après.

3 - INFORMATIONS SUR LES RESULTATS FINANCIERS. Sans objet.

4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT. MACSF FINANCEMENT est une société anonyme au capital de 8 800 000 euros divisé en 550 000 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré. La composition du capital social est la suivante : MACSF ASSURANCES : 83,36 %, MACSF EPARGNE RETRAITE : 16,64 %, Personnes physiques : 7 administrateurs.

ANNEXES. Annexe 2.1. Opérations interbancaires. Emplois/ressources. 2020. Créances sur les établissements de crédit à vue et Total emplois, Total en fin d'exercice : 4 452, A moins de 3 mois : 107, De 3 mois à 1 an : 151, De 1 an à 5 ans : 204, Non ventilé : 3 990, Dettes envers les établissements de crédit à vue et Total ressources, Total en fin d'exercice et non ventilé : 1 011. **Emplois/ressources. 2019.** Créances sur les établissements de crédit à vue et Total emplois, Total en fin d'exercice : 3 535, A moins de 3 mois : 90, De 3 mois à 1 an : 118, De 1 an à 5 ans : 125, Non ventilé : 3 201, Dettes envers les établissements de crédit à vue et Total ressources, Total en fin d'exercice : 1 202, A moins de 3 mois : 1, Non ventilé : 1 202. **Annexe 2.2a. Opérations avec la clientèle. Annexe 2.2a.**

Opérations avec la clientèle. Créances et dettes clientèle. Créances sur la clientèle trésorerie, Exercice 2020 : 15 749, Exercice 2019 : 16 869, Créances sur la clientèle équipement, Exercice 2020 : 16 912, Exercice 2019 : 18 654, Créances douteuses - brut, Exercice 2020 : 445, Exercice 2019 : 539, Créances douteuses - dépréciations, Exercice 2020 : - 417, Exercice 2019 : - 450, Créances rattachées, Exercice 2020 : 180, Exercice 2019 : 22, Total créances, Exercice 2020 : 32 869, Exercice 2019 : 35 635. Les opérations avec la clientèle (actif) sur les créances commerciales, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les opérations d'affacturage sont à néant. Les opérations avec la clientèle (passif) sur les comptes d'épargne à régime spécial sont à néant. **Annexe 2.2b. Ventilation selon la contrepartie.**

Créances sur la clientèle par contrepartie	Total en fin d'exercice	Stés non financières	Entrepreneurs	Particuliers
2020 :				
- Créa. s/la cltèle trésorerie.....	15 749	0	0	15 749
- Créa. s/la cltèle équipement....	16 912	821	16 090	0
TOTAL CREANCES	32 660	821	16 090	15 749
2019 :				
- Créa. s/la cltèle trésorerie.....	16 869	0	0	16 869
- Créa. s/la cltèle équipement....	18 654	776	17 878	0
TOTAL CREANCES	35 523	776	17 878	16 869

Les opérations avec la clientèle (actif) sur les créances commerciales, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les opérations d'affacturage sont à néant. Les opérations avec la clientèle (passif) sur les comptes d'épargne à régime spécial sont à néant. **Annexe 2.2c. Ventilation selon la maturité. Créances sur la clientèle par maturité. 2020.** Créances sur la clientèle, Total en fin d'exercice : 32 660, A moins de 3 mois : 3 398, De 3 mois à 1 an : 8 960, De 1 an à 5 ans : 19 799, A plus de 5 ans : 503. **2019.** Créances sur la clientèle, Total en fin d'exercice : 35 523, A moins de 3 mois : 3 838, De 3 mois à 1 an : 9 895, De 1 an à 5 ans : 21 215, A plus de 5 ans : 574. Les opérations avec la clientèle (actif) sur les créances commerciales, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les opérations d'affacturage sont à néant. Les opérations avec la clientèle (passif) sur les comptes d'épargne à régime spécial sont à néant.

Annexe 2.3. Ventilation des encours financiers	Encours sains		Encours douteux	
	2020	2019	2020	2019
Crédit-bail (financements professionnels) :				
- CBM	31 564	26 919	502	390
- LOAV	6 119	6 795	105	140
Crédit-bail (financements particuliers) : SV ..	1 316	1 284	0	0
TOTAL CREDIT-BAIL	38 999	34 999	607	529
Location financière matériel	7 239	2 350	0	0
TOTAL LOCATION FINANCIERE	7 239	2 350	0	0
Crédits à l'équipement :				
- MPR	1 631	1 706	88	95
- VPR	15 281	16 948	155	196
Crédits à la consommation :				
- MSC	14	16	0	0
- VSC	15 735	16 853	202	248
TOTAL CREDIT	32 660	35 523	445	539
ENCOURS FINANCIER TOTAL	78 898	72 872	1 052	1 068

Annexe 2.4. Opérations de crédit-bail et location simple.

Immobilisations	Crédit-bail		Location simple	Total
	Locations	ITNL		
Montant brut des immob. au 31/12/2019	57 745	651	2 490	60 885
Décèsissements	17 723	0	7 051	24 774
Rachats	- 11 405	- 522	- 1 640	- 13 567
Transferts	- 231	231	0	0
MONT. BRUT DES IMMOB. AU 31/12/2020	63 832	360	7 901	72 093
Amortissements cumulés au 31/12/2020	- 24 833	- 262	- 662	- 25 757
MONT. NET DES IMMOB. AU 31/12/2020	38 999	99	7 239	46 336
Créances nettes.....	794	0	77	872
SOUS-TOTAL	39 793	99	7 316	47 208
ENCOURS FINANCIER NET AU 31/12/2020...	39 793	99	7 316	47 208

Annexe 2.5. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Néant. **Annexe 2.6. Autres actifs et compte de régularisation actif.** « Autres Actifs ». Créances sur des tiers ne figurant pas dans les autres postes d'actif, Exercice 2020 : 108, Exercice 2019 : 87, Créances fiscales et sociales, Exercice 2020 : 960, Exercice 2019 : 3 878, Total, Exercice 2020 : 1 068, Exercice 2019 : 3 965. « **Compte de régularisation Actif** ». Charges constatées d'avance, Exercice 2020 : 50, Exercice 2019 : 89, Produits à recevoir, Exercice 2020 : 69, Exercice 2019 : 79, Total, Exercice 2020 : 119, Exercice 2019 : 168. **Annexe 2.7. Autres passifs et comptes de régularisation passif.** « Autres Passifs ». Dettes à l'égard des tiers ne figurant pas dans les autres postes du passif, Exercice 2020 : 2 121, Exercice 2019 : 2 163, Dettes fiscales et sociales, Exercice 2020 : 106, Exercice 2019 : 92, Total, Exercice 2020 : 2 227, Exercice 2019 : 2 254. « **Comptes de régularisation Passif** ». Produits constatés d'avance et Total, Exercice 2020 : 217, Exercice 2019 : 200.

Annexe 2.8. Dettes représentées par un titre	Total en fin d'exer.	A - de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
2020 :				
- Titres du marché interbancaire.....	63 500	0	0	63 500
- Dettes rattachées	57	57	0	0
TOTAL	63 557	57	0	63 500
2019 :				
- Titres du marché interbancaire.....	59 000	0	15 000	44 000
- Dettes rattachées	37	37	0	0
TOTAL	59 037	37	15 000	44 000

Annexe 2.9. Flux des dépréciations et des provisions	Au 31/12/2019	Exercice 2020		Au 31/12/2020	Produits sur créa. acquises	Récupérations s/créa. amorties	Créa. irrécouvrables couvertes p/des dépréc.	Impact sur le résultat
		Dotations	Reprises					
Dépréciations sur créances douteuses :								
- Opérations de trésorerie	198	6	16	188	4	3	0	- 17
- Opérations avec la clientèle	252	16	39	229	1	3	4	- 24
- Opérations de crédit-bail.....	422	143	65	501	114	0	8	- 28
Provisions : opérations du bilan.....	102	3	1	103	0	0	0	1
TOTAL	974	168	121	1 020	119	7	12	- 67

Annexe 2.10. Variation des capitaux propres. Le capital social est constitué de 550 000 titres d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérés.

	Montant 2019	Augmentations	Diminutions	Montant 2020
Capital souscrit	8 800	0	0	8 800
Primes d'émission	229	0	0	229
Réserve légale	880	0	0	880
Autres réserves	5 300	0	0	5 300
Report à nouveau	2 793	440	0	3 233
Résultat de l'exercice	440	187	440	187
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	18 442	626	440	18 629

Le résultat par action au 31/12/2020 s'élève à 0,34 euros. **Annexe 2.11. Informations sur le hors-bilan.**

Opérations sur instruments financiers	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Notionnel	Valeur de marché	Risque de crédit (*)		Notionnel	Valeur de marché	Risque de crédit (*)	
			Exposition pondérée	CVA			Exposition pondérée	CVA
Swaps.....	50 500	- 175	1 010	30	44 000	- 133	893	25
Caps - Floors	50 500	483	1 010	30	44 000	279	913	25
Droits de tirage sur billets à ordre	16 500	N/A	-	-	21 000	N/A	-	-

(*) L'approche du risque de crédit est effectuée selon la méthode standard.

Annexe 2.12. Ventilation des intérêts, charges et produits assimilés	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les étés de crédit :				
- Agios/Intérêts bancaires	8	0	9	0
- Intérêts des billets à ordre	309	0	301	0
Opérations avec la clientèle :				
- Intérêts sur crédits de trésorerie	0	522	0	586
- Intérêts sur crédits à l'équipement.....	0	567	0	645
- Produits divers sur la clientèle	0	65	0	75
Opérations de hors-bilan :				
- Charges/Produits sur instr. de couverture..	98	0	105	0
- Primes sur caps	0	203	0	165
TOTAL	415	1 356	415	1 470

Annexe 2.13. Ventilation des commissions	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les étés de crédit :				
- Frais divers sur impayés	1	-	1	-
- Commissions sur prélèvements	2	-	2	-
- Frais sur services bancaires	9	-	7	-
- Commissions de confirmation	36	-	70	-
- Commissions d'intermédiation.....	-	115	-	161
- Commissions PPE	-	0	-	0
Opérations avec la clientèle :				
- Charges sur rachats crédits	52	-	66	-
- Produits sur impayés crédits	-	1	-	2
- Commissions partenariat NEXITY.....	-	78	-	78
- Commissions apporteur AMTT	-	76	-	79
- Commissions assurances DII - B113	-	377	-	364
- Commissions assurances décès prêt - A93	-	187	-	222
Op. hors-bilan : primes sur cap.	183	0	152	0
TOTAL	283	835	298	905

Annexe 2.14. Ventilation des opérations de crédit-bail et location. Produits sur opérations de crédit-bail, Loyers, Exercice 2020 : 13 027, Exercice 2019 : 12 107, Reprises de dépréciation, Exercice 2020 : 65, Exercice 2019 : 125, Autres produits sur opérations de crédit-bail, Exercice 2020 : 43, Exercice 2019 : 35, Loyers douteux, Exercice 2020 : 114, Exercice 2019 : 112, Produits sur opérations de location simple, Loyers, Exercice 2020 : 783, Exercice 2019 : 149, Autres produits sur opérations de location simple, Exercice 2020 : 1, Produits intermédiaires cessions LFM, Exercice 2020 : 2, Total produits, Exercice 2020 : 14 034, Exercice 2019 : 12 529, Charges sur opérations de crédit-bail, Dotations aux amortissements, Exercice 2020 : 11 957, Exercice 2019 : 11 126, Dépréciations sur immobilisations données en crédit-bail, Exercice 2020 : 151, Exercice 2019 : 94, Moins-values de cession, Exercice 2020 : 189, Exercice 2019 : 9, Autres charges sur opérations de crédit-bail, Exercice 2020 : 4, Exercice 2019 : 2, Charges sur opérations de location simple, Dotations aux amortissements, Exercice 2020 : 693, Exercice 2019 : 140, Autres charges sur opérations de location simple, Exercice 2020 : 9, Total charges, Exercice 2020 : 13 004, Exercice 2019 : 11 370. **Annexe 2.15. Ventilation des charges d'exploitation.** Charges de personnel, Exercice 2020 : 35, Exercice 2019 : 3, Impôts et taxes, Exercice 2020 : 36, Exercice 2019 : 39, Services extérieurs, Exercice 2020 : 526, Exercice 2019 : 502, Détail : Loyers et charges locatives, Exercice 2020 : 165, Exercice 2019 : 183, Honoraires contentieux, Exercice 2020 : 35, Exercice 2019 : 66, Honoraires divers, Exercice 2020 : 56, Exercice 2019 : 63, Publicité, insertions, Exercice 2020 : 1, Frais postaux, Exercice 2020 et exercice 2019 : 1, Cotisations diverses, Exercice 2020 et exercice 2019 : 11, Jetons de présence, Exercice 2020 : 12, Exercice 2019 : 17, Divers, Exercice 2020 : 245, Exercice 2019 : 162, Services extérieurs fournis par les sociétés du groupe, Exercice 2020 : 1 711, Exercice 2019 : 1 758, Détail, Personnel détaché, Exercice 2020 : 1 249, Exercice 2019 : 1 217, Frais informatiques, Exercice 2020 : 74, Exercice 2019 : 70, Charges de distribution, Exercice 2020 : 112, Exercice 2019 : 139, Charges générales La Défense, Exercice 2020 : 54, Exercice 2019 : 59, Charges diverses d'exploitation, Exercice 2020 : 221, Exercice 2019 : 272, Total, Exercice 2020 : 2 308, Exercice 2019 : 2 303. **Annexe 2.16. Coût du risque.** Charges, Dépréciations sur créances, Exercice 2020 : 22, Exercice 2019 : 175, Pertes sur créances irrécouvrables, Exercice 2020 : 4, Exercice 2019 : 110, Total charges, Exercice 2020 : 26, Exercice 2019 : 284, Produits, Intérêts sur créances, Exercice 2020 : 5, Exercice 2019 : 19, Reprises de dépréciations, Exercice 2020 : 55, Exercice 2019 : 330, Récupération sur créances amorties, Exercice 2020 : 6, Exercice 2019 : 3, Total produits, Exercice 2020 : 67, Exercice 2019 : 351, Coût du risque, Exercice 2020 : - 41, Exercice 2019 : - 67. **Annexe 2.17a. Détail des opérations effectuées avec les sociétés du groupe.**

Sociétés	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
MACSF ASSURANCES :				
- Frais généraux de La Défense	54	-	59	-
- Personnel détaché.....	1 249	-	1 217	-
- Frais informatiques.....	74	-	70	-
- Frais de distribution.....	112	-	139	-
- Charges diverses d'exploitation.....	221	-	272	-
- Intérêts sur BO.....	167	-	150	-
SOUS-TOTAL	1 878	0	1 909	0
MACSF PREVOYANCE :				
- Commissions assurances B113.....	-	377	-	364
- Commissions assurances A93.....	-	187	-	222
SOUS-TOTAL	0	564	0	586
MACSF TRIARCHE :				
- Loyers et charges locatives.....	165	-	183	-
- Charges locatives et copropriété	20	-	21	-
SOUS-TOTAL	185	0	204	0
TOTAL	2 063	564	2 112	586

Annexe 2.17b. Détail des opérations effectuées avec les sociétés du groupe.

Sociétés	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
MACSF ASSURANCES :				
- Billets à ordre et créances rattachées.....	0	35 030	0	35 030
- Compte courant FG	0	2 067	0	2 121
- Compte courant technique	0	0	12	0
- Assurances TUB AUTO.....	0	1	0	12
- Contentieux MEDI-AVANCE	0	0	0	1
SOUS-TOTAL	0	37 098	12	37 164
MACSF PREVOYANCE : compte courant technique	0	19	23	0
SOUS-TOTAL	0	19	23	0
MACSF EPARGNE RETRAITE : compte courant technique.....	0	1	0	0
SOUS-TOTAL	0	1	0	0
MACSF SGAM : Groupe fiscal.....	105	0	48	0
MACSF TRIARCHE : Dépôts versés à Horbouts 1	28	-	35	-
SOUS-TOTAL	28	0	35	0
TOTAL	134	37 118	118	37 164

Annexe 2.18. Ventilation des charges et produits exceptionnels. Régularisation comptes assurances, Exercice 2020, Produits : 6, Exercice 2019, Produits : 9, Régularisation comptes impôts, organismes sociaux, Exercice 2020, Charges : 1, Total, Exercice 2020, Charges : 1, Produits : 7, Exercice 2019, Produits : 9, Résultat exceptionnel, Exercice 2020 : 6, Exercice 2019 : 9. **Annexe 2.19. Filiales et participations.** Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020. L'Assemblée Générale, approuvant la proposition faite par le Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 186 639,32 euros, au compte « report à nouveau », portant ainsi le compte « report à nouveau - solde créditeur » de 3 233 263,60 euros à 3 419 902,92 euros.

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MACSF FINANCEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **2. Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux

comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent des multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire du 19/03/2021.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. DELOITTE & ASSOCIES.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société : Cours du Triangle - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.